

4 juillet 2014 | mis à jour le 10 juillet 2014

Ile-de-France : sept initiatives récompensées par les Trophées de la mobilité

Pour la deuxième année consécutive, le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) a remis les Trophées de la mobilité, le 3 juillet 2014. Ces trophées récompensent des initiatives qui améliorent les déplacements et favorisent la mobilité durable, dans la lignée des orientations du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF).



Deuxième édition des Trophées de la mobilité en Ile-de-France décernés par le Stif. © DR

Les candidatures à cette deuxième édition des Trophées ont été nombreuses, provenant de collectivités, d'entreprises ou d'administrations engagées dans un plan de déplacements, d'opérateurs ou encore d'associations. Cinq catégories avaient été définies ; sept initiatives ont été récompensées.

Espace public et aménagements pour les piétons

Dans cette catégorie, c'est la ville de Versailles (78) qui a été primée pour [l'aménagement du passage des Etangs de Gobert](#). Ce grand jardin facilite les circulations piétonnes entre la gare de Versailles-Chantiers et le quartier Saint-Louis. Ce passage a aussi le mérite de rapprocher grandement la gare, jusque-là assez isolée, du centre-ville et du château de Versailles.

Autre initiative récompensée, par une mention spéciale du jury cette fois : [l'espace de glisse Léon-Cladel](#), créé par la mairie du 2e arrondissement de Paris, et qui permet aux amateurs de skate de s'adonner à leur passion en ville.

Accessibilité de la voirie

C'est l'outil [AcceSsig](#) qui a été primé dans cette catégorie. Cette plate-forme associée à un système d'information géographique, informe sur l'état de la voirie en matière d'accessibilité. Elle permet, aussi, de calculer des itinéraires accessibles, sur Internet ou sur application pour mobile, en fonction du type de handicap : personne malvoyante, malentendante, en fauteuil roulant... Initié par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), AcceSsig a été développé par le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH).

Marchandises

L'entreprise Chronopost a été désignée lauréate dans la catégorie « Marchandises » pour son [espace de logistique urbaine](#) créé au sud de Paris, dans le quartier de Beaugrenelle. Une situation géographique idéale qui favorise la livraison express à J+1. Depuis cette aire de stockage, tous les colis sont livrés à leur destinataire par de petits véhicules électriques.

La Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine (CCI 92) s'est vu remettre une mention spéciale pour sa démarche de « logistique urbaine durable pour les équipements de bureau », qui passe essentiellement par la voie fluviale. Un cluster ouvert à des petites et grandes entreprises a été ouvert, donnant lieu à la mise au point d'innovations dans la filière logistique.

Nouveaux usages et nouveaux véhicules

Dans ce domaine, c'est la start up [WayzUp](#) qui a été primée pour sa solution facilitant le covoiturage domicile-travail, disponible sur le web et sur mobile. Une dizaine d'entreprises l'ont déjà adoptée en Ile-de-France. Le système, qui envoie des alertes par SMS, permet de trouver un covoitureur dans la journée.

Management de la mobilité

Dans cette catégorie sont regroupées les initiatives visant à modifier les comportements de mobilité des Franciliens. Implantées à Paris, Ivry-sur-Seine et bientôt Pantin, [les Cyclofficines](#) ont été lauréates. Ces ateliers solidaires et participatifs permettent aux cyclistes de réparer leur vélo à moindre coût, mais aussi de devenir autonomes dans l'entretien de leur deux-roues.